



2019





SOMMAIRE

04 Présentation de LALUX

06 L'histoire de LALUX

08 Le Groupe LALUX

10 SPUERKEESS

12 Le Conseil d'Administration

16 Le message du Directeur Général

20 L'année 2019 en bref

22 Un service client de qualité

24 Des produits performants

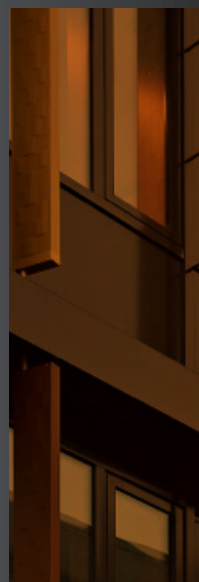
32 Responsabilité et engagements

38 Innovations

40 Comptes annuels consolidés



PRÉSENTATION DE LALUX





L'histoire de LA LUXEMBOURGEOISE commence en 1920, depuis le Groupe n'a cessé d'évoluer. Aujourd'hui, il met à la disposition de ses assurés le plus vaste réseau d'agents du pays. L'ensemble des collaborateurs de ses entités, LALUX, LALUX-VIE, DKV et APROBAT mettent également leurs compétences et leur savoir-faire au service de ses clients contribuant ainsi quotidiennement à positionner le Groupe en tant que leader en matière de satisfaction et d'expérience client.

L'HISTOIRE DE LALUX



29.02.1920

- Constitution de LA LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme d'Assurance et de Placement
- Démarrage des activités d'Assurances Non Vie et de Banque
- Siège social: Avenue Marie-Thérèse puis coin Boulevard Royal et Grand-rue

1937

Démarrage de l'activité Vie

1942

Dissolution de la société par l'occupant allemand

1945

Rétablissement des organes dirigeants d'avant-guerre

Reprise du portefeuille luxembourgeois Incendie et Accidents de la compagnie française LE GAN

1989

- Abandon de la réassurance proportionnelle dans les grandes branches
- Constitution de LA LUXEMBOURGEOISE RE

Prise de participation de 25% de DKV

1981

- Filialisation des activités d'assurances et création de 2 nouvelles sociétés: LA LUXEMBOURGEOISE et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE
- Nouveau partenaire et actionnaire: SPUERKEESS

1996

1999

Création de PECOMA International avec la Compagnie Fiduciaire et SPUERKEESS qui a pour objet d'offrir des services de conseil, de gestion et d'administration en matière de pensions complémentaires

2002

Reprise du portefeuille Helvetia

1969



- Transfert du siège social: 10, rue Aldringen
- Nouvelle dénomination sociale: LA LUXEMBOURGEOISE **Société Anonyme d'Assurances**
- Séparation de la division Banque

Reprise du portefeuille automobile luxembourgeois de la compagnie belge A.G. de 1830 (plus tard Fortis)

1971

1968

- Fin des activités de Banque suite à la loi du 6 septembre 1968 concernant le contrôle des entreprises d'assurances
- Création de la «Banque du Benelux – LA LUXEMBOURGEOISE», détenue pour moitié par le groupe LA LUXEMBOURGEOISE et pour moitié par la Banque du Benelux à Anvers (participation cédée en 1978)

1970

- Début de l'informatisation de la société
- Début de la construction du nouvel immeuble, coin boulevard Royal et Grand-rue

1975

Recours au courtage pour le placement du programme de réassurance

2011

Acquisition de DKV Luxembourg



2003

Participation de 10% dans LIA (Lux Investment Advisors) avec SPUERKEESS

2005

- Nouveau siège social: Leudelange
- Création de la marque «LALUX»

2015

lalux
ASSURANCES

2020

- **LALUX fête ses 100 ans ! 1^{er} assureur luxembourgeois à fêter son centenaire !**

lalux
100 ans

- Reprise des activités «Employee Benefits» de Cardif Lux Vie



LE GROUPE LALUX

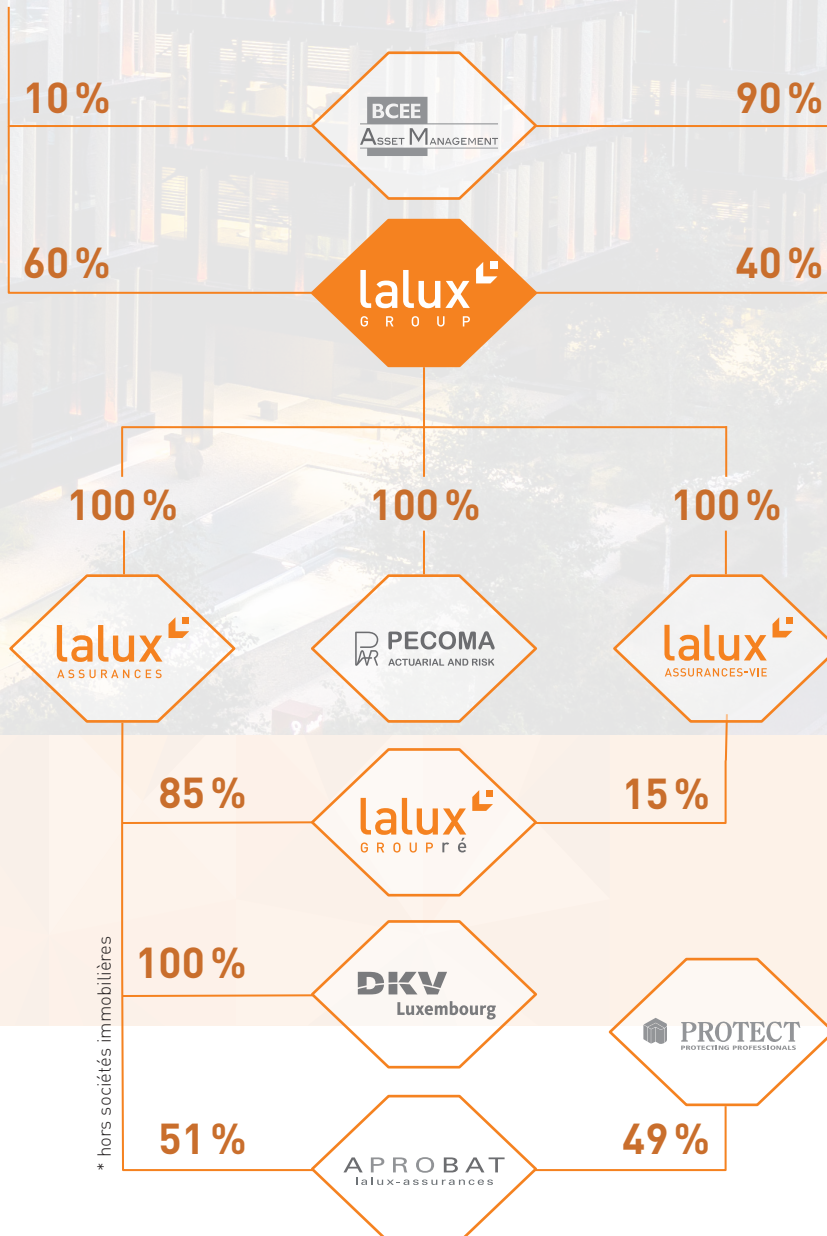
LA LUXEMBOURGEOISE

a été la toute première
compagnie d'assurances luxembourgeoise
active au Grand-Duché en 1920

Aujourd'hui, le groupe LALUX fait partie des acteurs financiers incontournables du pays et ses entités figurent parmi les leaders du marché luxembourgeois des assurances.



SPUERKEESS



LALUX se différencie par un actionariat local, financièrement solide, doté d'une forte identité nationale et indépendant de grands groupes internationaux. LALUX est en mesure de proposer à ses

assurés une large gamme de solutions d'assurances flexibles répondant aux besoins et attentes les plus exigeants des clients particuliers, indépendants et entreprises.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT

SPUERKEESS - un partenaire de confiance depuis 30 ans !

Tout commence en 1989, SPUERKEESS est contrainte à abandonner ses activités d'assurances. SPUERKEESS, souhaitant continuer à couvrir les prêts de ses clients, se tourne vers LA LUXEMBOURGEOISE qui est le seul partenaire dont le capital est 100% luxembourgeois, un point commun important pour les deux sociétés. Cette même année, une directive européenne oblige LA LUXEMBOURGEOISE à séparer ses activités Vie et Non Vie. C'est lors de la création des filiales LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances que le partenariat se concrétise avec une participation de 40% de SPUERKEESS dans les filiales Vie et Non Vie de LA LUXEMBOURGEOISE. Pour renforcer cette collaboration, SPUERKEESS s'engage à ne distribuer que les produits d'assurances de LALUX.

**Le succès de la collaboration
LALUX - SPUERKEESS réside
surtout dans la couverture
des prêts immobiliers et des
financements.**



- **PARTENAIRE DE CONFIANCE**
tradition et innovation bancaire depuis 1856
- **PARTENAIRE DE PROXIMITÉ**
le plus grand réseau d'agences et d'espaces self-banking au Luxembourg
- **PARTENAIRE À VOTRE ÉCOUTE**
1800 employés
- **PARTENAIRE SOLIDE**
les agences internationales de rating Standard & Poor's et Moody's ont décerné à SPUERKEESS des notations parmi les meilleures au monde
- **PARTENAIRE EXPÉRIMENTÉ**
leurs conseillers font bénéficier aux clients de leur savoir-faire et de leur expérience des marchés financiers internationaux



SPUERKEESS

Aa2

Long Term Deposit Rating
Moody's

AA+

Rating
Standard & Poor's



Safest Bank Award - Luxembourg
Classée parmi les banques
les plus sûres au monde en 2019,
Global Finance Magazine



LALUX
s'allie à
SPUERKEESS
pour garantir un
service d'excellence
pour les clients

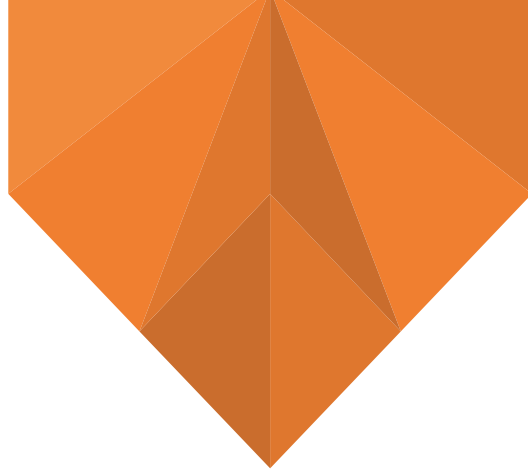


LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

De gauche à droite: **François Pauly** Président de la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE — **Guy Rosseljong** Directeur Général adjoint de SPUERKEESS — **Vice-présidente: Françoise Thoma** Directeur Général de SPUERKEESS — **Jean-Claude Finck** Directeur Général honoraire de SPUERKEESS — **Laurent S** Financière LA LUXEMBOURGEOISE — **Romain Wehles** Directeur de SPUERKEESS — **Carina Gonçalves** Directeur Général de CARITAS JEUNES ET FAMILIERS — **Jean Habay** Actuaire - conseil — Manque sur la photo: **Carine Feipel** Avocat



Comité d'Audit, Comité Risk et Compliance

Président

François Pauly

Membres

Jean-Claude Finck

Carina Gonçalves

Pit Hentgen

Françoise Thoma

Comité des Nominations et Rémunérations

Président

Jean-Claude Finck

Membres

Pit Hentgen

François Pauly

Comité d'investisse- ment

Président

Pit Hentgen

Membres

Christian Strasser

Fernande Manderscheid

Frank Schetter



SPUERKEESS — **Victor Rod** Directeur honoraire du COMMISSARIAT AUX ASSURANCES —
Schummer Avocat — **Président: Pit Hentgen** Administrateur-délégué de la Compagnie
LES A.S.B.L. — **Michel Birel** Directeur Général adjoint honoraire de SPUERKEESS —

LES COMITÉS EXÉCUTIFS

LALUX

Président

Christian Strasser

Directeur Général

Membres

Luc Themelin

Directeur Général adjoint

Henri Hostert

Directeur

Steve Balance

Directeur adjoint

Valérie Dappe-Blanck

Directeur adjoint

Conseillers

Vincent Arnal

Sous-directeur

Marc Parage

Responsable des
Ressources Humaines

LALUX-VIE

Président

Christian Strasser

Directeur Général

Membres

Claudia Halmes-Coumont

Directeur

Manuela Mangon-Zanier

Directeur adjoint

Steve Balance

Directeur adjoint

Valérie Dappe-Blanck

Directeur adjoint

Conseillers

Vincent Arnal

Sous-directeur

Marc Parage

Responsable des
Ressources Humaines



lalux

LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



CHRISTIAN STRASSER

Directeur Général



Même si le présent rapport concerne l'année 2019, difficile d'éviter le contexte de ce printemps 2020 que nous vivons à l'heure d'écrire ces lignes. Le COVID-19 a bouleversé nos vies privées et professionnelles et j'espère qu'une issue favorable sera rapidement trouvée pour tous.

Très tôt dans cette crise, LALUX a réagi en prenant anticipativement toutes les mesures pour protéger tant nos clients que nos employés et nos agents. D'abord en rappelant les mesures d'hygiène essentielles ou en mettant à disposition de tous du gel hydro-alcoolique. Ensuite en organisant le télétravail du plus grand nombre de nos employés afin de continuer à accompagner nos assurés pendant ces longues semaines de confinement où la priorité absolue doit être de rester chez soi pour mieux prendre soin de tous.

100
ANS
LALUX

lalux⁺
1 0 0 a n s

Pourtant, 2020 devait être une année festive pour notre Groupe, créé le 29 février 1920 par une poignée d'hommes politiques dans une volonté de participer à la reconstruction du pays après la première guerre mondiale et à la création d'une économie nationale prospère, indépendante des capitaux étrangers. Espérons que la fin de l'année sera plus propice aux célébrations d'envergures initialement prévues au printemps.

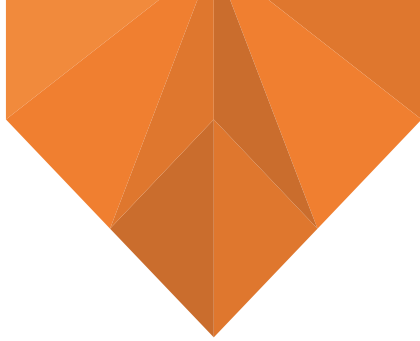


2019 a elle aussi connu un phénomène exceptionnellement sombre: le vendredi 9 août, une tornade s'abattait sur les communes de Pétange et Bascharage, plongeant les habitants dans l'angoisse et la désolation. Le soir même, les agents LALUX étaient déjà à l'écoute de leurs clients et dès le lendemain, ils étaient présents à leurs côtés sur le terrain. La mobilisation de nos agents et équipes internes d'inspecteurs a permis de fournir un soutien adéquat et très apprécié de nos clients. Les périodes qui ont suivi ont été marquées par nombre de messages remerciant LALUX pour son service exemplaire. Une illustration en nature des excellents résultats dont nos assurés qualifient notre travail lors des enquêtes sur la satisfaction, la recommandation ou encore l'expérience client. Tous ces retours nous confortent sur la manière dont nous remplissons notre rôle d'assureur car avant tout, il s'agit d'être disponible pour nos clients quand ils en ont le plus besoin.

En termes de résultats, les entités Vie, Non-Vie et DKV enregistrent toutes une progression, tant en termes de chiffre d'affaires que de nouveaux clients. En Vie, la progression avoisine les 14 % et s'explique principalement par le succès de notre nouveau produit lalux-Safe Future, Régime Complémentaire de Pension pour Indépendants et professions libérales (RCPi), ainsi que par celui de nos contrats groupe. A ce propos, notons encore l'acquisition récente des activités «Employee Benefits» au Luxembourg de la société Cardif Lux Vie qui renforce notre position de leader sur le marché luxembourgeois dans le domaine des régimes complémentaires de pension pour entreprise, que nous maîtrisons depuis plus de 40 ans.

En Non-Vie, nous avons accueilli en 2019 plus de 1 900 nouveaux clients complets et les affaires progressent globalement d'un peu plus de 4%. Côté DKV, la progression des résultats tourne autour des 4% et ce sont plus de 5 000 nouveaux assurés qui ont fait le choix d'une de nos couvertures santé.





Au niveau des projets, la formation était un chantier important en 2019. Les programmes ont été renouvelés et un outil en ligne a été mis en place pour faciliter la gestion et l'organisation. Un de nos prochains challenges est d'étoffer l'offre de formation en ligne, permettant à chacun, agents et employés, d'accéder aux modules qui correspondent à ses besoins, au moment le plus opportun pour lui. Cette offre renforcée de contenu garantit à nos assurés un conseil de qualité, leur permettant de faire ensuite leurs choix éclairés en matière de protection.

Soulignons encore les travaux réalisés pour renouveler notre ligne de communication, dont l'objectif était de créer une campagne de notoriété au plus proche de l'ADN de la marque LALUX, et ainsi offrir une nouvelle jeunesse à l'image de notre Groupe centenaire. Espérons que ces nouveaux messages, dont la diffusion est programmée en 2020, seront aussi bien accueillis que notre dernière campagne easyPROTECT, récompensée d'un prix Silver dans la catégorie Cross Média aux derniers Media Awards.

Au niveau des outils, nous continuons à travailler sur les projets de digitalisation, tels que la signature électronique introduite récemment pour plusieurs de nos produits et permettant à chaque client de prendre calmement connaissance des propositions et offres de prix de son agent et de les signer quand bon lui semble. Au niveau sinistre, nous avons également introduit la déclaration digitale à destination de nos agents, qui facilite l'ouverture des dossiers et les échanges d'informations pendant leur gestion. Côté DKV, nous nous félicitons de l'utilisation croissante de l'espace personnel Your DKV qui accélère les délais de remboursement de nos assurés. Dans ce domaine, notre volonté est, et restera, de nous appuyer sur les opportunités technologiques pour faciliter la vie de nos clients, de nos agents et de nos employés.

Parallèlement, nous continuons à faire évoluer notre gamme de produits afin d'anticiper au mieux les nouveaux modes de vie de nos clients et de répondre adéquatement aux besoins qui en découlent. Ainsi, un volet Protection Juridique a été introduit dans notre contrat «tout en un» easyPROTECT. En assurances santé, les produits DKV ont vu leurs couvertures s'élargir, sans augmentation de prime. Ainsi EASY HEALTH comprend désormais Best Care+, une assistance immédiate en cas d'urgence et de maladie grave, qui vous garantit un rendez-vous dans les 5 jours ouvrables chez un spécialiste; et Travel+, une assurance maladie voyage.

La poursuite de notre mise en conformité suite aux modifications réglementaires nous occupe aussi quotidiennement. Dans ce cadre, notre volonté est de rester pragmatiques et de saisir chaque occasion de nous améliorer en nous remettant perpétuellement en question de manière constructive.

Dans le futur, nous devons continuer à répondre à l'évolution des attentes de nos clients tout en nous adaptant aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels. Autant de challenges passionnants qu'il nous tarde de relever ensemble, en maintenant nos efforts quotidiens pour garantir le niveau le plus élevé de satisfaction de nos assurés.

L'ANNÉE 2019 DE LALUX EN BREF

CHIFFRES CLÉS 2019



19,5 mios €

Résultat de l'exercice

477,8 mios €

Capitaux propres

254.220

Nombre de contrats

231,66 %

Ratio de solvabilité II Non-Vie

250,19 %

Ratio de solvabilité II Vie

218,65 %

Ratio de solvabilité II DKV



Sinistres

93.802

sinistres Non-Vie
dont **1.284** liés à la tornade

116.304

sinistres DKV



Clients

+ 1900

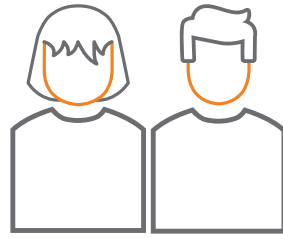
nouveaux clients complets
en Non-Vie

+ 5000

nouveaux assurés DKV

AGENTS

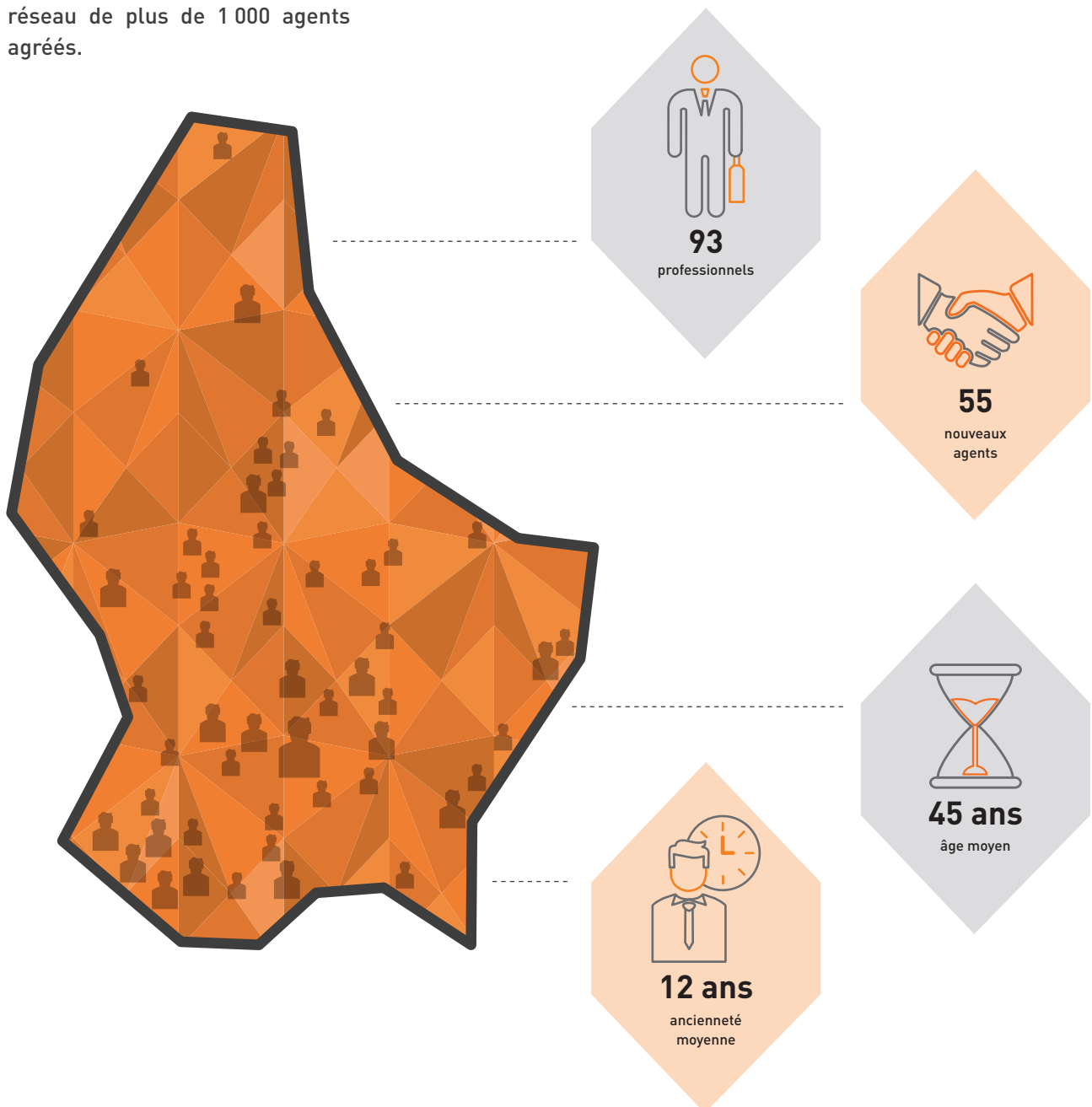
1012 au total



EMPLOYÉS

466 au total

Les agents ont un rôle primordial pour les assurés, ils sont à l'écoute des clients et proches d'eux. Empathie, intégrité et proximité sont des valeurs du Groupe LALUX, véhiculées par son large réseau de plus de 1 000 agents agréés.



UN SERVICE CLIENT DE QUALITÉ

POSITIONNEMENT LALUX - LEADER EN TERMES DE SATISFACTION CLIENTS

Mesure Systématique de la Qualité - Étude interne

Soucieuse de toujours améliorer ses services, LALUX réalise depuis 2017 une étude de satisfaction auprès de ses clients après un sinistre. Les excellents résultats de cette enquête illustrent la qualité des services fournis.



Clients satisfaits

Les 3 points forts dans le service sinistre sont:

- amabilité du gestionnaire de sinistre
- assistance, suivi et conseil de l'agent
- organisation des réparations / d'une solution de rechange



Bin ganz zufrieden mit meiner Agentin und mit LALUX.



I have an advisor and extremely happy with her.



Entièrement satisfait et la vitesse de traitement excellente.



Une fois de plus, que de bonnes expériences avec LALUX je suis entièrement satisfait des prestations offertes.



Personnel compétent très aimable. Sommes tout à fait satisfaits de leurs services.



Étude TNS-ILRES

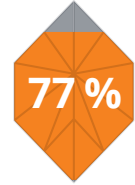
L'étude TNS-Ilrès permet une visualisation du marché des assurances en termes de relation client et au niveau de la recommandation. L'enquête est réalisée auprès de 1000 personnes au Luxembourg.
En termes de qualité, LALUX renforce ses excellents résultats et reste leader du marché, en particulier du point de vue de ses clients.



Au Luxembourg,
LALUX est l'assurance la plus recommandée



performante



préférée



Les points forts selon les clients LALUX:

- compétence des agents
- stabilité de la compagnie
- service offert dans la langue du client
- réactivité du personnel



Étude KPMG

L'enquête KPMG analyse l'expérience client, 76 marques ou enseignes ont été évaluées auprès de plus de 1000 personnes.

LALUX élue
marque préférée
au Luxembourg! **4^e**

1^{er}
assureur
au Luxembourg!

2^e
dans le secteur
financier!



Étude FACEBOOK



Avec une note de **4,5/5** sur Facebook,
LALUX est l'assurance la mieux notée au Luxembourg.

- LALUX Assurances, mon assureur depuis 1980. Un service client irréprochable.
- **MERCI fir àre gudden Service!**
Kascht vläicht e bësse méi,
mee deen Service deen een
huet bei iech ass TOP!
- Super frëndlech an immens
schnellen Service. Ëmmer top
berode ginn.

- **Empfehlungswert! Immer prompt und hilfsbereit!**
- LALUX merci beaucoup pour votre soutien et votre rapidité dans ce moment difficile. Je recommande vivement LALUX à tout le monde comme assurance, vous êtes vraiment au top. Merci encore une fois.

DES PRODUITS PERFORMANTS

Le Groupe LALUX propose une gamme complète de produits et services, qui s'adresse tant aux particuliers qu'aux professionnels



ASSURANCES NON-VIE

easyPROTECT, une assurance complète et unique au Luxembourg

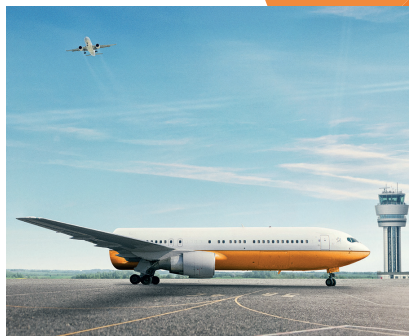
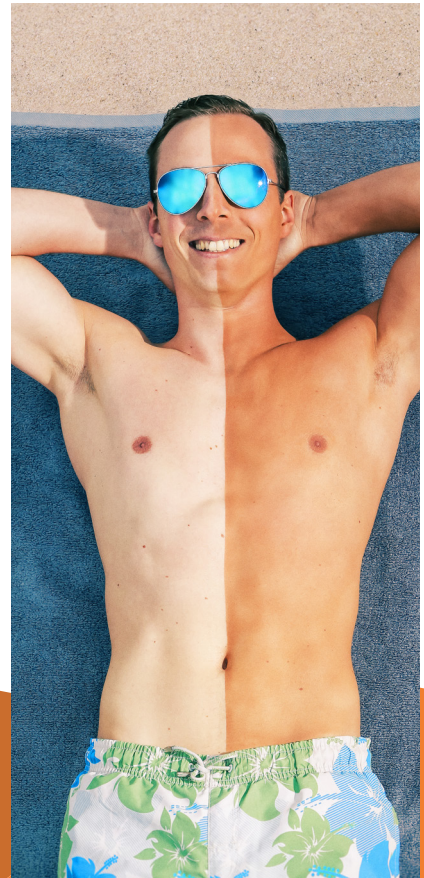
easyPROTECT est le seul contrat au Luxembourg qui permet de regrouper toutes ses assurances: habitation, auto, responsabilité civile familiale, accident et vacances.

Grâce au contrat easyPROTECT, le client a une vision claire de toutes les garanties choisies. La gestion est simplifiée au maximum; un seul contrat, un seul intermédiaire, une seule prime et une seule date d'échéance. Le client profite d'économies substantielles puisque des remises sont accordées en fonction du contrat et un paiement mensuel par domiciliation est possible, sans frais supplémentaires.



Des services complémentaires sont proposés comme **Home Assistance**, un service de dépannage 24h/24 et 7j/7 en cas de dégât ou de panne à la maison avec l'intervention de professionnels. Et également **Discover**, l'assurance spécifique pour étudiants qui couvre leur responsabilité civile et juridique, leur logement en Europe ainsi que leur matériel informatique.

Enfin, le contrat est flexible et évolutif. A tout moment, il est possible, via un simple avenant, d'ajouter et d'enlever des risques, par exemple après l'achat d'une seconde habitation, d'une voiture ou dans le cadre de l'arrivée d'un enfant.



Protection Juridique

Depuis 2019, LALUX propose à ses clients une Protection Juridique qui offre un accompagnement complet, simple et personnalisé, du traitement à l'amiable au recours à une procédure judiciaire.



LALUX VIE

Assurances Vie

Grâce à une longue expérience dans le secteur, dont une quarantaine dans les régimes de pension, LALUX-VIE offre aux particuliers et professionnels des conseils de qualité en matière d'assurances Vie. Une équipe locale de 45 professionnels expérimentés, dont une douzaine d'actuaire, garantit un service de qualité dans la langue préférée du client.

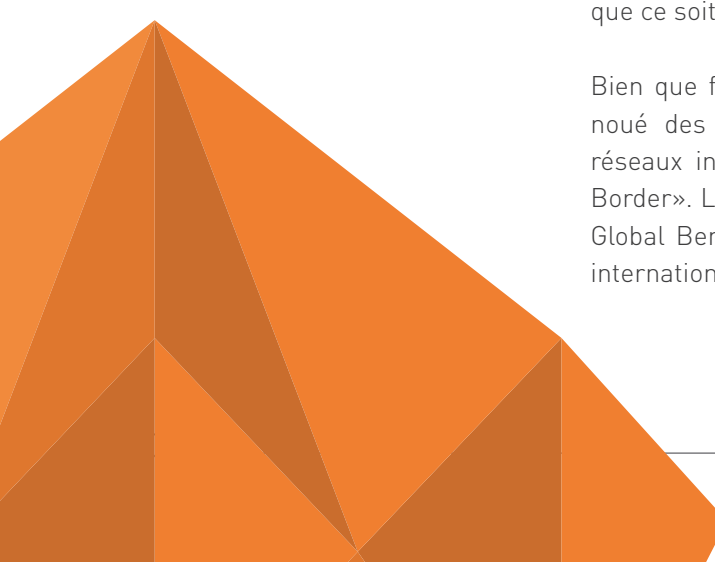


Au niveau Individuel, LALUX-VIE propose aux particuliers des solutions variées en termes de protection, d'épargne et d'investissement. Que ce soit pour garantir l'avenir de ses proches quoi qu'il arrive, épargner tout en profitant d'avantages fiscaux substantiels, diversifier ses investissements ou encore planifier sa succession, les assurances vie offrent une multitude de solutions personnalisables à chaque situation.

Pour les professionnels, plusieurs produits sont également proposés. Les assurances groupe sont certes un élément phare de cette activité puisque LALUX-VIE assure aujourd'hui une couverture complète pour plus de 35 000 collaborateurs de quelques 2 000 entreprises clientes.

Au-delà des régimes complémentaires de pension, LALUX-VIE propose aussi une assurance «personne-clé» (keyman insurance) qui garantit la continuité de l'activité d'une entreprise et la couverture des conséquences pécuniaires suite à la perte d'un collaborateur stratégiquement important, que ce soit le dirigeant ou tout autre collaborateur spécialisé.

Bien que focalisée sur le marché luxembourgeois, LALUX-VIE a aussi noué des contacts avec des partenaires à l'étranger, via plusieurs réseaux internationaux, et peut ainsi proposer des solutions «Cross-Border». LALUX-VIE fait notamment partie du réseau international «AIG Global Benefits Network» et peut ainsi offrir des solutions de pooling international via ce réseau.



“

lalux-Safe Future

”

En 2018, LALUX-VIE a lancé **lalux-Safe Future**, un produit spécialement dédié aux nouveaux avantages fiscaux accordés aux professions libérales et aux indépendants, par l'extension du champ d'application de la loi sur les régimes complémentaires de pension. Concrètement? Les professions libérales et les indépendants peuvent désormais financer leur propre pension en bénéficiant d'une fiscalité favorable similaire aux plans de pensions complémentaires offerts par les employeurs.



LIBERTÉ ET FLEXIBILITÉ

lalux-Safe Future s'adapte entièrement aux besoins individuels. Le client peut librement décider du montant de la prime qu'il souhaite investir. Ce montant peut être adapté chaque année et des primes supplémentaires peuvent être versées à tout moment.

PROTECTION DES PROCHES

Des couvertures complémentaires en cas de décès ou d'invalidité veillent à ce que le niveau de vie du client et de sa famille soit protégé quoi qu'il arrive ! Ces couvertures optionnelles constituent au même titre que la prime retraite une charge fiscalement déductible.

RAPIDITÉ ET SIMPLICITÉ

Enfin, le contrat lalux-Safe Future est conclu complètement sous forme digitale, ce qui permet d'optimiser le temps et de faciliter le processus de souscription.



DKV Luxembourg

DKV Luxembourg - Partenaire expérimenté, performant et fiable

Pour offrir une protection complète aux clients dans chaque phase et aspect de leur vie, le Groupe offre des assurances maladie pertinentes avec les meilleures prestations santé du marché grâce à DKV Luxembourg. DKV Luxembourg fait entièrement partie du Groupe LALUX depuis 2015.

EASY HEALTH est l'assurance maladie intégrale qui offre la meilleure couverture santé. Pour les frais médicaux, elle intervient en complément des montants pris en charge par l'assurance maladie obligatoire, mais également pour les frais qui ne le sont pas. En cas d'hospitalisation, le client profite de nombreux avantages allant de la chambre individuelle en première classe dans les meilleurs hôpitaux, aux prothèses dentaires les plus modernes, en passant par des thérapies alternatives.



EASY HEALTH

l'assurance
maladie intégrale
de la DKV



BEST CARE+

Depuis janvier 2020, le produit complet de la DKV Luxembourg a élargi ses couvertures. Les clients bénéficient, sans augmentation de prime, de deux nouvelles garanties :

La garantie intervient en cas de maladie grave nécessitant un traitement rapide, DKV Luxembourg garantit un rendez-vous auprès d'un spécialiste dans les 5 jours ouvrables et met à disposition un montant forfaitaire de 500 EUR pour les frais de transport.



TRAVEL+

Grâce à TRAVEL+, le client est couvert pendant les 8 premières semaines d'un voyage dans le monde entier. Dans le cas d'un accident ou d'une maladie, DKV Luxembourg organise et prend en charge le rapatriement au Luxembourg.



APROBAT lalux-assurances

Assurances de construction

APROBAT, filiale du Groupe LALUX constituée d'ingénieurs-techniciens et d'employés spécialisés dans le domaine de la construction, dispose du savoir-faire, de l'expérience et de la fiabilité nécessaire pour accompagner ses clients dans leur projet immobilier. La protection est garantie de manière optimale à toutes les étapes de la construction et pour toutes les personnes impliquées, tant les particuliers que les professionnels.

- L'assurance **Tous Risques Chantier** assure les dégâts causés pendant les travaux suite à la négligence, la maladresse, la malveillance et la défaillance humaine des fournisseurs. Les dommages matériels et corporels causés aux tiers sont également couverts tout au long de la construction.
- La garantie **Responsabilité Civile Décennale** intervient après l'achèvement des travaux. 88% des dommages constatés surviennent pendant les 5 premières années après achèvement des bâtiments et grâce à cette garantie les gros ouvrages sont couverts pendant 10 ans.

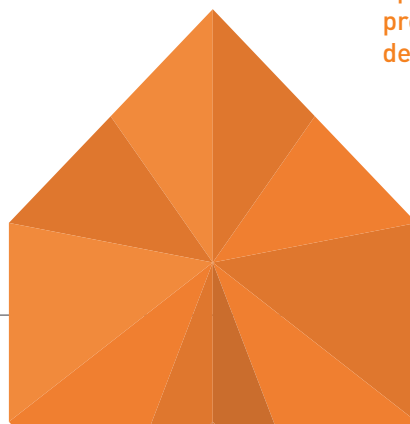
En plus d'assurer les gros ouvrages, cette garantie protège les clients des dégâts sur les menus ouvrages, c'est-à-dire les éléments fabriqués, façonnés et installés par l'entrepreneur (radiateurs, tuyauteries, portes, fenêtres...) pendant 2 ans.

Les particuliers qui construisent, transforment ou rénovent leur habitation peuvent compter sur APROBAT qui les accompagne avant le début des travaux et même après leur achèvement. Grâce aux contrôles effectués tout au long des travaux pour vérifier si les règles de l'art de la construction sont respectées, la qualité de l'habitation est garantie et les assurés sont certains d'être protégés contre les imprévus et les erreurs de construction. En réunissant l'assurance et les contrôles, APROBAT réduit les coûts et simplifie les procédures. Tous les intervenants sur le chantier étant considérés comme assurés, la recherche du responsable s'avère inutile. Les éventuels arrêts du chantier sont évités et les dommages pris en charge instantanément.

Pour les professionnels en matière de construction, ces assurances sont aussi indispensables. Ils doivent se protéger contre les risques du métier et les éventuels dégâts qui peuvent survenir pendant les travaux, mais également après. APROBAT propose les assurances spécifiques dédiées aux professionnels de la construction, architectes, entrepreneurs, ingénieurs, bureaux d'études et promoteurs qui sont soumis par le Code Civil aux garanties biennales et décennales.



APROBAT propose donc les solutions optimales tant aux particuliers qu'aux professionnels afin que chaque projet de construction se déroule sans faille.





SOLUTIONS POUR LES PROS

Les avantages pour les professionnels

LALUX accompagne les professionnels tout au long de leur activité. Grâce à une gamme complète d'assurances personnalisables, sur mesure, selon les besoins et le secteur d'activité, la protection est garantie de manière optimale tant au niveau de l'exploitation qu'au niveau personnel.

De la couverture purement «matérielle» des biens, aux dommages subis ou causés par des tiers, ainsi qu'à la protection et la sécurisation des employés, le Groupe LALUX offre une panoplie d'assurances sur mesure qui s'adaptent parfaitement aux exigences de la société et complètent efficacement les assurances obligatoires spécifiques à certains secteurs afin d'éviter que le succès, voire même l'existence de l'entreprise, soient mis en péril.



easyPROTECT PRO



Les professionnels ont également leur contrat tout en un. Qu'il s'agisse d'une grande ou d'une petite entreprise, d'un cabinet médical, ou d'une exploitation agricole, chaque professionnel peut en bénéficier.

easyPROTECT PRO couvre aussi bien les dommages aux véhicules, aux bâtiments, aux marchandises, à l'équipement professionnel, au matériel bureautique ou encore informatique. Au-delà de l'indemnisation de ces **dommages aux biens**, easyPROTECT permet également de limiter les conséquences financières que ce type de sinistre peut avoir sur l'activité même de l'entreprise grâce à la couverture du **chômage commercial**.

Chaque secteur d'activité comporte un nombre de risques spécifiques qui peuvent engager la **responsabilité** personnelle du dirigeant et celle de ses collaborateurs. LALUX propose une couverture de Responsabilité Civile et Protection Juridique de base qui inclut, entre autres, la responsabilité civile Exploitation et la responsabilité civile Immeuble. Dans le cas où la responsabilité du dirigeant est engagée, easyPROTECT PRO propose, pour une couverture optimale, la Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise, qui protège le patrimoine privé de ceux-ci.

Enfin, easyPROTECT PRO offre la possibilité de souscrire à une assurance **Accidents Entreprise**. Il s'agit d'un complément à l'assurance de travail légale dont peuvent bénéficier tous les collaborateurs de l'entreprise ou uniquement un groupe de salariés défini. Les employés concernés profitent alors d'une couverture performante en cas d'invalidité, de décès ainsi que du remboursement des frais médicaux suite à un accident pendant leur activité professionnelle.



Protection et fidélisation des collaborateurs



Le personnel constitue la base de la réussite de l'entreprise. Il est donc de plus en plus important d'identifier rapidement les «bons éléments» lors des procédures de recrutement et de motiver et fidéliser ses équipes pour garantir par la suite un fonctionnement efficace et la continuité de ses activités. Le Groupe LALUX propose des assurances spécifiquement conçues pour répondre à ces besoins. Elles n'assurent pas seulement les collaborateurs, mais engendrent aussi des avantages fiscaux pour l'entreprise.

Le **régime complémentaire de pension lalux-Staff Protect** représente un bon moyen de fidélisation supplémentaire, que ce soit pour l'intégralité ou seulement une partie des employés. Ce contrat collectif a pour objet de compléter les prestations des organismes officiels de Sécurité Sociale en ce qui concerne le volet 'retraite'. Des couvertures risques comme le décès et/ou l'invalidité peuvent en augmenter l'attrait. L'investissement de l'épargne du volet 'retraite' peut se faire au choix de chaque salarié affilié soit dans un produit de type assurance vie classique, avec un taux de rendement garanti, soit dans un produit de type Unit Linked. Dans ce dernier cas, des fonds d'investissement de tout genre peuvent être proposés (notamment aussi des fonds de type green ou «ESG – Environmental, Social and Governance»).

Si le dirigeant de l'entreprise a le statut d'indépendant, lalux-Safe Future est une solution de type pension complémentaire très similaire à celle pour les entreprises qui présente aussi des avantages fiscaux considérables.

Citons à ce niveau également l'**Assurance Maladie Collective** de DKV Luxembourg, dont l'intérêt semble évident pour les collaborateurs, mais la déductibilité fiscale pour l'employeur n'est pas à négliger non plus. Elle permet de compléter l'intervention de l'assurance maladie obligatoire aux domaines non couverts ou couverts partiellement par celle-ci. DKV Luxembourg propose un contrat sur mesure: l'employeur intègre les garanties selon ses besoins et choisit d'en faire bénéficier l'ensemble de ses employés ou une partie définie de ceux-ci. Côté employés, les formalités médicales et le délai de carence sont supprimés, ainsi que pour leur famille et, côté employeurs, ils profitent d'une déduction fiscale attrayante puisque les frais d'assurances entrent dans les dépenses d'exploitation.



ASSURANCES DE BIENS

easyPROTECT PRO
bâtiments, véhicules, équipements et
marchandises

ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ

easyPROTECT PRO
dont RC Dirigeants d'entreprise
APROBAT LALUX Assurances
pour le secteur de la construction

ASSURANCES DE COLLABORATEURS

easyPROTECT PRO
Accident Entreprise
lalux-Staff Protect
Régime complémentaire de pension
lalux-Safe Future
pour indépendants
DKV Luxembourg
Assurance Maladie Collective

RESPONSABILITÉS ET ENGAGEMENTS

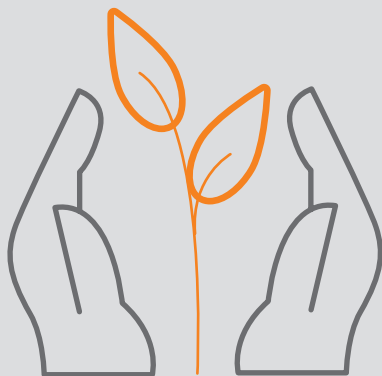
L'approche en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)

LES ENGAGEMENTS DURABLES

En tant qu'entreprise responsable, LALUX a depuis de nombreuses années fait des choix durables dans la lutte contre le réchauffement climatique, et continue aujourd'hui à multiplier les initiatives de RSE.

La construction du siège en 2011, respectait déjà les plus hautes exigences en matière de **construction durable**.

LALUX a investi dans des installations et dans des matériaux qui permettent de récupérer les ressources naturelles pour les réutiliser de manière responsable.



- citernes de collecte d'eau de pluie utilisées pour les besoins
 - des chasses d'eau des WC,
 - du nettoyage de la façade,
 - des espaces verts à l'extérieur
- tubes solaires captant la chaleur pour la réutiliser dans le système de chauffage, de ventilation et de climatisation
- béton actif entre les étages qui récupère le froid ou la chaleur, cette énergie est stockée dans deux vases tampon
- triple vitrage
- isolation façade de 30 cm
- chauffage au gaz naturel



Pour encourager les employés qui souhaitent avoir un rôle actif dans la lutte contre le changement climatique, LALUX met à disposition 5 bornes de recharge pour voitures électriques dans ses parkings sous-terrains, mais également 16 box à vélos pour les plus motivés.

Pour protéger la **biodiversité** et en raison du déclin inquiétant des pollinisateurs, deux ruchettes de bourdons (bombus terrestris) sont installées à l'arrière du bâtiment depuis 2018.

LALUX s'implique dans la préservation de l'environnement en adoptant depuis longtemps une **gestion des déchets responsable**. LALUX dit: "Non" au plastique à usage unique depuis 2018, tel que les gobelets, les bouteilles, les pailles, et les pots. Des solutions simples et écologiques ont été mises à disposition pour remplacer le plastique à usage unique: des bouteilles en verre, des tasses, des ECO box. Ce sont des gestes simples qui ont un impact important sur l'environnement.



5

bornes de recharge
pour voitures électriques



16

box à vélos
pour les plus motivés

TOUT LE MONDE EST CONCERNÉ PAR LE TRI DES DÉCHETS



- les employés trient leurs déchets dans les poubelles combinées (papiers, Valorlux, déchets ménagers)
- le personnel de la cuisine sépare les déchets (graisses, verre, films plastiques)
- le département technique et expédition recycle les matériaux, tels que les tubes lumineux, le styropor, les cartouches d'imprimantes

TOTAL GROUPE



466

Le Groupe LALUX occupe 466 employés, répartis entre ses différentes entités, toutes situées à Leudelange:

- 342 personnes – LALUX
- 47 personnes – LALUX-VIE
- 64 personnes – DKV Luxembourg
- 9 personnes – APROBAT lalux-assurances
- 4 personnes – PECOMA Actuarial and Risk



52 %

240 femmes



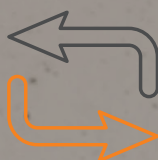
48 %

226 hommes



+ 36

recrutements



29

mutations intragroupes /
mobilité interne



80 %

temps
complet



13 ans

ancienneté
moyenne



20 %

temps
partiel



LALUX - UN EMPLOYEUR ATTRACTIF

LALUX est convaincue que pour offrir un service exceptionnel à ses clients, il faut prendre soin de ses employés. Les employés bénéficient de petites attentions qui visent à améliorer leur quotidien au sein de LALUX.

LALUX prend en charge intégralement le financement d'un **régime complémentaire** de retraite en faveur de ses employés. Ce régime prévoit des prestations destinées à compléter les prestations des régimes légaux de sécurité sociale en cas de retraite ou de décès.

Des initiatives simples sont réalisées au quotidien, telles que la mise à disposition de corbeilles de **fruits frais** pour chaque département, ou encore **l'organisation de diverses activités sportives** chaque semaine (Spinning, Pilates, Cardio shape, Sophrologie) par des coachs professionnels du fitness «LALUX in motion» situé dans les locaux.

Régulièrement des événements dédiés à la santé sont organisés pour sensibiliser les employés sur ce sujet.

Le «**Healthday**» est une des initiatives entreprises par LALUX pour le bien-être de ses employés. Pendant cette journée, des conférences et ateliers sont proposés, les intéressés peuvent y participer pendant leur temps de travail. Cette année, les plus motivés ont pu se joindre à un teambuilding «Monopoly actif: Pay calories not cash», les employés étaient invités à s'amuser et à bouger. Pour les moins sportifs, des conférences sur l'alimentation, la prévention des troubles musculo-squelettiques, le don de moelle osseuse ainsi que des séances de massages ont été proposées avec l'intervention de spécialistes en matière de santé.



Pour toutes les dates importantes, telles que Noël et leur fête, LALUX offre un cadeau à chaque employé.

LALUX offre la possibilité à ses employés de se faire vacciner contre la grippe et le tétanos au siège de Leudelange pendant leur temps de travail.




En 2019, 66 employés ont choisi de se faire vacciner à LALUX:
- 54 contre la grippe
- 12 contre le tétanos



200 modules



4000 inscriptions



670 heures prestées pour les agents



FORMATION DE QUALITÉ

LALUX tient à offrir à ses agents et employés des formations sur différents sujets et aspects de l'assurance. Avec l'introduction de la loi du 10 août 2018 sur la distribution d'assurances (IDD) qui a changé le cadre réglementaire et avec l'évolution rapide de la digitalisation, il était important d'accompagner les agents et les employés dans ces changements.

Chaque agent a des besoins différents en formation, il est donc important de varier les aspects abordés.

En 2019, près de 700 heures de formation ont été organisées: des formations spécifiques aux assurances, des workshops digitaux, des réunions sur la nouvelle législation IDD, des examens pour lutter contre le blanchiment d'argent, entre autres.

Pour faciliter l'accès et l'organisation à toutes les différentes formations disponibles, LALUX a créé une nouvelle plateforme en ligne de formation, CAMPUS.

Grâce à ces formations, les agents sont aptes à utiliser tous les outils que LALUX met à leur disposition pour continuer à satisfaire au mieux les exigences de ses clients. Et c'est ainsi que LALUX est l'assurance la mieux notée en terme de satisfaction clients au Luxembourg depuis plusieurs années consécutives.



PARTENARIATS

Le volet mécénat est une partie importante pour le Groupe, il s'engage envers de nombreux partenaires nationaux, et dans divers domaines, voici quelques exemples:

Mécénat artistique

Grâce à son partenariat avec l'École de musique de l'UGDA, LALUX encourage les jeunes talents à poursuivre leur passion.

A travers la collaboration avec den Atelier, LALUX investit dans la musique et dans le divertissement pour les personnes de tout âge.

Mécénat sportif

Plusieurs Fédérations luxembourgeoises peuvent compter sur le soutien de LALUX depuis de nombreuses années, notamment la Fédération Luxembourgeoise de Football et la Fédération Luxembourgeoise de Basketball.

Mécénat culturel

LALUX donne à la culture une grande importance, c'est la raison pour laquelle elle investit dans de nombreux projets culturels.

L'art occupe une place de choix dans les engagements de LALUX. Cette année encore Luxembourg Art Week a pu compter sur son soutien, tout comme la Fédération Luxembourgeoise de la Photographie Artistique.

Le patrimoine luxembourgeois se doit d'être protégé et LALUX en a bien conscience. C'est la raison de son engagement envers le Château de Bourglinster qui y organise de beaux projets culturels.

Autre grand projet dont le Groupe est très fier, c'est celui de la rénovation de la villa Baldauff. Grâce à cet investissement de la Compagnie Financière LA LUXEMBOURGEOISE, la résidence vide qui fait partie du patrimoine luxembourgeois se transformera en un élégant hôtel sans perdre de son cachet.

Soutien à des associations porteuses de projets à impact social

Cette année, LALUX a eu le plaisir de fêter les 15 ans de partenariat avec SOS Villages d'enfants Monde.

A chaque édition du HEALTHDAY, LALUX choisit de soutenir une association. En 2019, l'Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (APEMH) a eu l'opportunité de faire découvrir sa gamme de produits régionaux au cours de la journée.



INNOVATIONS



DIGITALISATION

L'évolution technologique a suscité de nouvelles attentes des clients. Pour y répondre LALUX s'est équipée de nouveaux outils digitaux pour garantir à ses assurés encore plus de proximité, de réactivité et de disponibilité.

Différents outils digitaux ont été pensés et conçus pour améliorer l'expérience client. Grâce aux avancées technologiques, le client peut compter sur un service efficace et rapide.

Souscription digitale

Du premier contact avec le client, en passant par le conseil personnalisé, conforme à la directive IDD, le projet et la demande d'assurance, LALUX a mis en place un processus totalement digital qui est conclu par la signature électronique du client.

CRM

Le CRM (Customer Relationship Management) est une application qui donne une vue d'ensemble de toutes les assurances que possèdent chaque client, auprès des différentes entités, LALUX, LALUX-VIE, DKV et APROBAT, mais également ses sinistres et ses offres.

Déclaration digitale de sinistre

Un sinistre est toujours une situation déplaisante. Pour aider son client le plus rapidement possible, l'agent peut ouvrir le dossier sinistre numériquement.

Le programme donne la possibilité d'ajouter des photos et documents dans la déclaration. Grâce à la déclaration digitale, la procédure et le traitement sont simplifiés et facilités. Le client reçoit un SMS dès l'ouverture du sinistre ainsi qu'à chaque démarche importante, comme par exemple l'envoi d'une prise en charge, ou la clôture du dossier. Il peut donc suivre l'avancement de son sinistre de manière performante.

Campus

Dans le cadre des nouvelles exigences en matière de formations des intermédiaires d'assurances, un nombre important d'heures de formations ont été organisées.

D'autres changements nécessitent aussi d'accompagner les personnes concernées par des formations, par exemple l'évolution des outils de travail, des produits et services proposés aux clients ou encore la création de nouvelles assurances.

LALUX a donc lancé une plateforme de gestion des formations pour ses agents, nommée CAMPUS. Grâce à CAMPUS, les différentes formations disponibles sont visibles, les agents peuvent choisir et s'inscrire à celles qui les intéressent. CAMPUS aide ainsi à l'organisation des formations mais aussi à leur suivi.

Recrutement avec Skeeled

La plateforme Skeeled facilite la gestion des candidatures reçues au siège de LALUX. Grâce à cet outil de travail, tous les CV sont analysés et triés selon les critères définis pour chaque offre d'emploi. Le département Ressources Humaines a naturellement accès à toutes les candidatures, cependant les meilleurs talents sont déjà triés et classés. La plateforme va plus loin et propose des entretiens vidéo et des tests de personnalité. Les réponses aux candidats sont rapides et simples, qu'elles soient positives ou négatives.

Avec l'évolution digitale constante, tous ces changements ont été nécessaires, principalement pour continuer à garantir un service d'excellence aux clients, mais également pour des raisons environnementales. Grâce à ces démarches, le personnel et les agents de LALUX évitent ainsi beaucoup d'impressions papiers. LALUX a également remplacé dans plusieurs agences, les affiches papiers par des écrans digitaux.



700

**près de 700 heures de formation
ont été organisées**





COMPTES ANNUELS
CONSOLIDÉS





LALUX GROUP
Société Anonyme

Comptes annuels consolidés pour l'exercice
se clôturant le 31 décembre 2019

Siège social:
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

R.C.S. Luxembourg: B 212059



CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président

M. Pit Hentgen

Administrateur-délégué de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.



Vice-Président

Mme Françoise Thoma

Directeur Général de SPUERKEESS



Administrateurs

M. Michel Birel

Directeur Général adjoint honoraire de SPUERKEESS

Mme Carine Feipel

Avocat

M. Jean-Claude Finck

Directeur Général honoraire de SPUERKEESS

Mme Carina Gonçalves

Directeur Général de CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.

M. Jean Habay

Actuaire-conseil

M. François Pauly

Président de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

M. Victor Rod

Directeur honoraire du COMMISSARIAT AUX ASSURANCES

M. Guy Rosseljong

Directeur Général adjoint de SPUERKEESS

M. Laurent Schummer

Avocat

M. Romain Wehles

Directeur de SPUERKEESS

COMITÉ D'AUDIT, COMITÉ RISK ET COMPLIANCE



Président

M. François Pauly



Membres

M. Jean-Claude Finck

Mme Carina Gonçalves

M. Pit Hentgen

Mme Françoise Thoma

COMITÉ D'INVESTISSEMENT



Président

M. Pit Hentgen



Membres

M. Christian Strasser

Mme Fernande Manderscheid

M. Frank Schetter

COMITÉ DE NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS



Président

M. Jean-Claude Finck



Membres

M. Pit Hentgen

M. François Pauly

RAPPORT CONSOLIDÉ DE GESTION



Les comptes de 2019 sont présentés avec les chiffres correspondants de l'année passée donnant une vue d'ensemble de l'évolution des sociétés du Groupe.

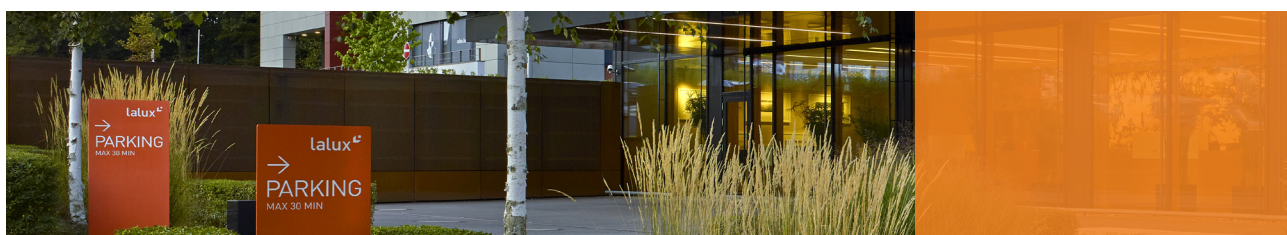
Rappelons que l'objectif des comptes consolidés est de réunir les bilans et les comptes de profits et pertes des entreprises consolidées en un seul bilan et en un seul compte de profits et pertes, comme s'il s'agissait des comptes d'une seule entreprise.

Nous avons consolidé par la méthode de l'intégration globale les sociétés dont LALUX GROUP S.A. détient directement ou indirectement au moins 50% du capital. LALUX GROUP S.A. constituée le 23 décembre 2016 via l'apport des participations dans nos deux filiales d'assurances par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A., et détenue à 60% par cette dernière, les autres 40% sont détenues par la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT.

S'y rajoutent LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société PECOMA Actuarial and Risk S.A. détenues à 100% par LALUX GROUP S.A.

Nous avons également consolidé par cette méthode LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance, IMMO-LALUX Am Bann S.A. et IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à.r.l. détenues par nos deux filiales d'assurances à 100%. APROBAT lalux assurances S.A. et DKV Luxembourg S.A. sont détenues à hauteur de 51% resp. 100% par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

Le périmètre d'intégration globale inclus aussi la société IMMO-LALUX Lighthouse S.A., constituée le 19 juillet 2017 et contrôlée à 85,61% qui a acquis 100% de IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A. le 04 août 2017. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. constituée le 14 décembre 2018 et détenue à 100% par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. constituée le 28 août 2019 et détenue à 60% par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, les autres 40% sont détenues par LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. a acquis et contrôle à 100% la société



IMMO-LALUX Boulevard Royal Building (anc. YAGO Immobilière S.A .) en date du 19 décembre 2019.

Le Groupe a prévu la poursuite des activités métier dans la continuité de l'exercice précédent selon les plans d'activités spécifiques aux sociétés qui le constituent. Dans un contexte de taux d'intérêt notoirement bas, le Groupe a renforcé ces investissements dans le domaine immobilier à travers des structures dédiées. En 2019 les sociétés du Groupe n'ont pas engagé de dépenses en matière d'activités de recherche et de développement, n'ont procédé à aucun rachat d'actions propres et n'ont pas fait usage de produits dérivés. Le Groupe n'a pas de succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Les bénéfices cumulés de nos filiales d'assurances ont atteint EUR 29.594.377,18 contre EUR 99.597.076,68 pour l'exercice précédent. Le total des primes émises par elles s'élève à EUR 584.374.796,85.

La rentabilité du portefeuille des engagements d'assurance est suivi par une acceptation prudente des risques. La couverture des sinistres ou événements exceptionnels est réalisée par une structure de réassurance appropriée.

Le bilan consolidé de LALUX GROUP S.A. au 31 décembre 2019 renseigne des capitaux propres, part du Groupe, de EUR 477.845.690,88.

Le bénéfice consolidé, part du Groupe, s'élève à EUR 19.498.172,54.

Les perspectives économiques restant incertaines, le résultat de l'exercice en cours est difficile à prévoir.

La crise du coronavirus a un impact important sur la croissance économique, et a déclenché une forte correction des marchés financiers.

Le Groupe monitorise les risques liés à cette pandémie et son impact sur l'économie mondiale, notamment le risque de liquidité, le risque de dépréciation durable d'actifs financiers, de non recouvrabilité de créances, d'impacts sur ses plans d'activité et sur son modèle opérationnel et les risques informatiques liés. Les analyses réalisées à la date d'arrêté des comptes et les premiers résultats montrent une bonne résistance du Groupe aux effets de cette crise, tant au niveau de sa capacité à déployer rapidement son plan de continuité d'activité que sur les aspects de solvabilité et de liquidité. La Direction et le Conseil d'Administration continueront de surveiller les effets futurs de cette crise qui restent incertains.

Luxembourg, le 23 mars 2020
Le Conseil d'Administration

LE RAPPORT D'AUDIT



Aux actionnaires de
LALUX GROUP S.A.

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Notre opinion

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de LALUX GROUP S.A. (la «Société») et de ses filiales (le «Groupe») au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Ce que nous avons audité:

Les comptes annuels consolidés du Groupe comprennent:

- le bilan consolidé au 31 décembre 2019;
- le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date; et
- l'annexe aux comptes annuels consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés» du présent rapport.


Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers
Société coopérative

2, rue Gerhard Mercator
Boîte postale 1443
L-1014 Luxembourg

T: +352 494848-1
F: +352 494848-2900
www.pwc.lu

Cabinet de révision agréé
Expert-comptable (autorisation gouvernementale n° 10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 — TVA LU25482518



Nous sommes indépendants du Groupe conformément au code de déontologie des professionnels comptables du conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Autre sujet

Les informations comparatives du Groupe n'ont pas été auditées selon les ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration.

Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel incluant le rapport de gestion consolidé mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les comptes annuels consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Luxembourg, le 14 avril 2020

Représentée par

Electronically signed by:
Sylvia Pucar



Sylvia Pucar

BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE DU 01.01.2019 AU 31.12.2019 (EN EUR)

LALUX GROUP S.A.

ACTIF	Notes	2019	2018
Actif incorporels	2A, 3A	22.370.641,12	27.037.848,30
Placements		2.203.589.711,83	2.025.225.599,85
Terrains et constructions	2B, 3B	275.462.085,71	251.576.801,91
Autres placements financiers	2D, 3C	1.928.127.626,12	1.773.648.797,94
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement		317.014.251,08	238.000.282,67
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		1.450.699.399,99	1.406.754.201,62
Autres prêts		133.190,00	143.060,00
Dépôts auprès des établissements de crédit		160.280.785,05	128.751.253,65
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-Vie dont le risque est supporté par eux	2E	73.818.939,56	56.181.660,93
Subrogations et sauvetages	2F	6.116.064,99	6.521.466,47
Part des réassureurs dans les provisions techniques		75.347.199,25	72.504.962,30
Provision pour primes non acquises		25.480.373,50	25.283.842,88
Provision d'assurance-Vie		346.990,35	235.412,02
Provision pour sinistre		49.519.835,40	46.985.707,40
Créances	2G, 3D	59.339.384,43	84.814.162,66
Créances nées d'opérations d'assurance direct sur:		26.141.879,86	27.204.713,11
les preneurs d'assurance		4.125.314,48	7.779.765,29
les intermédiaires d'assurance		22.016.565,38	19.424.947,82
Créances nées d'opérations de réassurances		442.868,74	2.496.219,07
Autres créances		32.754.635,83	55.113.230,48
Autres éléments d'actif		119.144.752,12	177.145.367,02
Actifs corporels et stocks	2B	20.761.318,20	23.757.053,97
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		98.383.433,92	153.388.313,05
Comptes de régularisation		10.558.806,98	10.700.944,56
Intérêts et loyers acquis non échus		10.460.226,73	10.585.377,55
Autres comptes de régularisation		98.580,25	115.567,01
TOTAL DE L'ACTIF		2.570.285.500,29	2.460.132.012,09

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

LALUX GROUP S.A.

PASSIF	Notes	2019	2018
Capitaux propres		477.845.690,88	491.692.166,60
Capital souscrit	3E	175.000.000,00	175.000.000,00
Primes d'émission		173.179.506,60	173.935.656,44
Réserves		126.514.554,17	57.310.326,11
Réserve légale	3F	17.500.000,00	17.500.000,00
Réserve de consolidation	1	109.014.554,17	39.810.326,11
Acomptes sur dividendes		- 33.376.000,00	- 17.500.000,00
Résultats reportés		17.029.457,57	74.540.096,18
Résultat de l'exercice		19.498.172,54	28.406.087,87
Postes spéciaux avec quote-part de réserves	3G	0,00	0,00
Intérêts minoritaires	1	9.965.032,66	10.217.272,65
Capital et réserves		9.723.495,86	9.868.556,95
Résultat de l'exercice		241.536,80	348.715,70
Provisions techniques	2H	1.785.240.588,53	1.639.917.312,37
Provision pour primes non acquises		63.136.247,25	61.846.833,77
Provision d'assurance-Vie		1.338.471.433,47	1.240.857.238,09
Provision pour sinistres		382.595.686,81	336.379.133,16
Provision pour participations aux bénéfices et ristournes		797.221,00	674.107,35
Provision pour égalisation		0,00	0,00
Provision pour remboursement de primes		240.000,00	160.000,00
Provision techniques relatives à l'assurance-Vie dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	2I	73.818.939,56	56.181.660,93
Provisions pour autres risques et charges	2J	20.314.446,46	63.455.285,38
Provisions pour pensions et obligations similaires		4.357.528,37	4.566.061,97
Provisions pour impôts		15.960.751,16	38.170.131,10
Provisions pour impôts différés		- 1.494.392,95	19.274.020,91
Autres provisions		1.490.559,88	1.445.071,40
Dépôts reçus des réassureurs		52.379.861,78	49.761.813,08
Dettes		147.946.040,49	143.557.495,06
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		31.371.475,17	30.110.783,67
Dettes nées d'opérations de réassurance		2.263.498,83	2.246.083,46
Dettes envers les établissements de crédit	3H	93.604.640,34	96.146.058,58
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		20.706.426,15	15.054.569,35
Comptes de régularisation		2.774.899,93	5.349.006,02
TOTAL DU PASSIF		2.570.285.500,29	2.460.132.012,09

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

EXERCICE DU 01.01.2019 AU 31.12.2019 (EN EUR)

LALUX GROUP S.A.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2019	2018
Compte technique			
Primes acquises, nettes de réassurance		464.301.830,47	430.116.642,73
Produits des placements		32.847.071,33	30.328.631,72
Plus-values non réalisées sur placements		8.230.638,80	24.644,07
Produits des placements alloués transférés au compte non technique		9.735.666,03	11.864.979,31
Autres produits techniques, nets de réassurance		11.557.923,75	11.820.177,18
Charge des sinistres, nette de réassurance		-297.427.473,59	-276.219.893,77
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance		-113.033.597,36	-79.633.836,88
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance		-7.187.447,93	-4.112.198,42
Frais d'exploitation nets		-70.874.983,26	-68.432.192,46
Charges de placements		-11.188.506,77	-8.393.648,07
Moins-values non réalisées sur placements		-3.116,25	-4.963.205,39
Autres charges techniques, nettes de réassurance		-370.196,71	-458.014,78
Variation de la provision pour égalisation		0,00	0,00
Produits des placements alloués transférés au compte non technique		-7.202.631,77	-11.967.374,44
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE	4A, 4B	19.385.176,74	30.890.740,36
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	4A	26.254.243,54	38.759.734,71
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	4B	-6.869.066,80	-7.868.994,35

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

LALUX GROUP S.A.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2019	2018
Compte non technique			
Résultat du compte technique	4A, 4B	19.385.176,74	30.890.740,36
Produits des placements		29.070.001,97	37.012.031,00
Produits des participations		0,00	0,00
Produits des autres placements:		23.371.960,82	21.600.643,11
Produits provenant des terrains et constructions		11.525.593,50	10.596.408,06
Produits provenant d'autres placements		11.846.367,32	11.004.235,05
Profits provenant de la réalisation de placements		5.698.041,15	15.411.387,89
Charges des placements		- 8.948.455,92	- 7.358.113,17
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		- 7.752.208,25	- 6.101.076,15
Corrections de valeurs sur placements		- 1.142.196,26	- 1.186.015,78
Pertes/réalisation de placements		- 54.051,41	- 71.021,24
Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance Non-Vie		5.099.442,08	8.151.416,84
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance Vie		- 7.632.476,34	- 8.049.021,71
Autres produits		3.089.492,63	2.470.956,49
Autres charges y compris les corrections de valeur		- 26.068.819,21	- 23.867.684,79
Dotations aux postes spéciaux à quote-part de réserve	1	- 5.716.936,75	- 12.149.609,96
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec quote-part de réserves	1	17.748.739,62	14.490.837,79
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires		- 7.582.902,70	- 12.822.856,38
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		18.443.262,12	28.768.696,47
Résultat exceptionnel		2.001.111,30	0,00
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		- 704.664,08	- 13.892,90
Résultat des sociétés mises en équivalence	1	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		19.739.709,34	28.754.803,57
PART DU GROUPE		19.498.172,54	28.406.087,87
PART DES INTÉRÊTS MINORITAIRES		241.536,80	348.715,70

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 01.01.2019 AU 31.12.2019 (EN EUR)



NOTE 1

MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

LALUX GROUP S.A. a été constituée le 23 décembre 2016 via l'apport en nature des participations de nos deux filiales d'assurances par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A., à 60 %, les autres 40 % ont été apportés par la BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT. Nous avons consolidé par la méthode de l'intégration globale les sociétés dont LALUX GROUP S.A. détient directement ou indirectement au moins 50 % du capital.

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société PECOMA Actuarial and Risk S.A. détenues à 100 % par LALUX GROUP S.A. Nous avons également consolidé par cette méthode LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance, IMMOLALUX Am Bann S.A. et IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à r.l. détenues par nos deux filiales d'assurances à 100 %. APROBAT lalux assurances S.A. et DKV Luxembourg S.A. sont détenues à hauteur de 51 % resp. 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

Le périmètre d'intégration globale inclus aussi la société IMMOLALUX Lighthouse S.A., constituée le 19 juillet 2017 et contrôlée à 85,61 % qui a acquis 100 % de IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A. le 04 août 2017. La sociétés IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. constituée le 14 décembre 2018 et détenue à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. constituée le 28 août 2019 et détenue à 60 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, les autres 40 % sont détenues par LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. a acquis et contrôle à 100 % la société IMMO-LALUX Boulevard Royal Building (anc. YAGO Immobilière S.A.) en date du 19 décembre 2019.

Le Groupe réalise trois types d'activités : centraliser les activités de LALUX GROUP, coordonner les activités des filiales de LALUX GROUP, et garantir un meilleur pilotage de LALUX GROUP.

Le Groupe a son siège social au 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique (sauf pour l'utilisation de la méthode d'évaluation à la juste valeur pour les instruments financiers et/ou certaines catégories d'actifs).

Les politiques comptables et principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe.

Le Groupe fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre les sociétés consolidées ont été éliminés.

Les variations au cours de l'exercice des postes de réserves des sociétés consolidées sont imputées à la rubrique «Autres réserves».

La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans le résultat consolidé est montrée séparément.



NOTE 2

PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés ont été établis selon les méthodes d'évaluation appliquées aux comptes de la LALUX GROUP S.A., mais par référence aux schémas de bilan et de compte de profits et pertes tels que prévus par la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances. Les comptes de la société-mère ont donc été reclassés en conséquence. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

2A – ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition historique ou au coût de revient. Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur base des taux suivants:

Élément	Méthode	Taux
Logiciels informatiques	linéaire	33,33 %
Fonds de commerce et Goodwill	linéaire	20,00 %

2B – ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué des amortissements calculés sur base de la durée d'utilisation probable.

Les méthodes et taux d'amortissement appliqués sont:

Élément	Méthode	Taux
Constructions	linéaire	1,50 - 10,00 %
Matériel	linéaire	20,00 - 25,00 %
Mobilier	linéaire	10,00 %
Terrains		non amortissable

2C – CONVERSION DES POSTES EN DEVISE

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'euro (EUR) sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Seules les pertes de change non réalisées résultant de cette conversion sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Les revenus et charges libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de leur comptabilisation.

2D – AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS

À la clôture de l'exercice, la valeur comptable de chaque élément de cette rubrique est comparée à la valeur boursière ou à la valeur probable de réalisation. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une correction de valeur à concurrence de la moins-value observée est constituée. Si l'évaluation est supérieure au prix d'acquisition, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Dans le cas des obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, un écart positif entre le coût d'acquisition et le prix de remboursement est directement pris en charge au compte de profits et pertes, tandis qu'un écart négatif n'est pas enregistré en revenu avant l'échéance.

Les corrections de valeurs sont maintenues même si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2E – PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES PRENEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE DONT LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR EUX

Conformément aux dispositions de la loi, ces placements sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est imputée au compte technique de l'assurance-vie.

2F – SUBROGATIONS ET SAUVETAGES

Sous ce poste sont inscrites les sommes récupérables, estimées avec prudence, provenant de l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (subrogation) ou de l'obtention de la propriété légale des biens assurés (sauvetage).

2G – CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale et de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés et ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2H – PROVISIONS TECHNIQUES

La provision pour primes non acquises est calculée au prorata temporis.

La provision mathématique est établie contrat par contrat en conformité avec les tables de mortalité et les taux d'intérêts réglementaires.

La provision pour sinistres à régler est établie dossier par dossier sur base de tous les éléments connus en fin d'exercice, et englobe la provision pour sinistres tardifs et pour frais de gestion futurs.

La provision pour égalisation au 31 décembre 2019 a été établie conformément aux exigences du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007.

2I – PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ASSURANCE-VIE LORSQUE LE RISQUE DE PLACEMENT EST SUPPORTÉ PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance-vie dont la valeur est déterminée en fonction de placements pour lesquels le preneur supporte le risque.

2J – PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.

▼
NOTE 3

NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

3A – ACTIFS INCORPORELS

Les mouvements survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit:

€	Valeur comptable au 01.01.2019	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2019
Logiciels et licences	10.715.752,21	4.004.570,55	5.050,29	3.226.028,74	11.489.243,73
Goodwill	16.322.096,09	0,00	0,00	5.440.698,70	10.881.397,39
Total	27.037.848,30	4.004.570,55	5.050,29	8.666.727,44	22.370.641,12

3B – TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Les mouvements survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit:

€	Valeur comptable au 01.01.2019	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2019
Terrains et constructions	251.576.801,91	30.044.380,33	0,00	6.159.096,52	275.462.085,71
Total	251.576.801,91	30.044.380,33	0,00	6.159.096,52	275.462.085,71

Les terrains ne sont pas amortis.

3C – AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS

Sous la rubrique «Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement» nous détenons des parts de fonds et des actions de diverses sociétés luxembourgeoises et internationales.

Des corrections de valeur pour la seule application de la législation fiscale sont constituées pour un montant de EUR 21,54 millions.

En fin d'exercice, les éléments figurant sous cette rubrique avaient une valeur actuelle de EUR 2.121.855.809,53 qui se décompose comme suit (en EUR):

€	2019
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	412.613.378,46
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1.548.828.456,02
Autres prêts	133.190,00
Dépôts auprès des établissements de crédit	160.280.785,05

3D – CRÉANCES

À noter qu'il n'y a pas de créances d'une durée supérieure à 1 an.

3E – CAPITAL SOUSCRIT

Le capital social s'élève à EUR 175.000.000,00 représenté par 17.500 actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 10.000,00 entièrement libérées.

Au niveau de l'exercice 2019 aucune entrée et sortie de capital ont été réalisées.

3F – RÉSERVE LÉGALE

Le bénéfice annuel doit faire l'objet d'un prélèvement de 5 % à affecter à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve atteint 10 % du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de dissolution de la Société.

3G – POSTES SPÉCIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RÉSERVES

Le montant renseigné sous ce poste comprend des plus-values dégagées lors de la réalisation de certains actifs, et qui sont fiscalement immunisées par le transfert ou dans l'attente d'un transfert sur des immobilisations acquises en remploi du prix de cession.

3H – DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes d'une durée supérieure à 5 ans au 31 décembre 2019 se présentent comme suit:

€	2019	2018
Établissements de crédit	51.565.778,52	56.615.420,03

NOTE 4

NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

4A – DÉTAIL DU RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE NON-VIE (EN EUR)

€	2019	2018
Primes acquises, nettes de réassurance	301.529.664,56	288.429.063,67
Produits des placements alloués transférés du compte non technique	9.735.666,03	11.864.979,31
Autres produits techniques, nets de réassurance	9.835.052,72	10.373.795,99
Charges des sinistres, nette de réassurance	-220.745.060,01	-202.387.095,21
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	-4.528.861,65	-4.778.906,68
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	-111.931,39	-88.437,09
Frais d'exploitation nets	-69.101.489,95	-65.125.271,51
Autres charges techniques, nettes de réassurance	-358.796,77	471.606,23
Résultat du compte technique	26.254.243,54	38.759.734,71

4B – DÉTAIL DU RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE-VIE (EN EUR)

€	2019	2018
Primes acquises, nettes de réassurance	162.772.165,91	141.687.579,06
Produits des placements	32.847.071,33	30.328.631,72
Plus-values non réalisées sur placements	8.230.638,80	24.644,07
Autres produits techniques, nets de réassurance	1.722.871,03	1.446.381,19
Charges des sinistres, nette de réassurance	- 76.682.413,58	- 73.832.798,56
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	- 108.504.735,71	- 74.854.930,20
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	- 7.075.516,54	- 4.023.761,33
Frais d'exploitation nets	- 1.773.493,31	- 3.306.920,95
Charges des placements	- 11.188.506,77	- 8.393.648,07
Moins-values non réalisées sur placements	- 3.116,25	- 4.963.205,39
Autres charges techniques, nettes de réassurance	- 11.399,94	- 13.591,45
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	- 7.202.631,77	- 11.967.374,44
Résultat du compte technique	- 6.869.066,80	- 7.868.994,35

4C – HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Les honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé pour l'année se clôturant au 31 décembre 2019 se décomposent comme suit :

€	2019	2018
Honoraires relatifs au contrôle légal des comptes annuels	379.300,00	277.725,00
Honoraires relatifs aux autres services d'assurance	8.000,00	8.000,00
Honoraires relatifs à des services fiscaux	0,00	62.500,00
Autres honoraires relatifs à des services autorisés	66.500,00	0,00

4D – TRANSACTIONS AVEC PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.



4E – EFFECTIFS

À la fin de l'exercice 2019, le Groupe LALUX a occupé 466 personnes contre 465 personnes en 2018.

L'effectif se répartit de la façon suivante:

Dirigeants	45
Salariés	421

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit (en EUR):

Rémunérations	32,97 millions
Charges sociales	6,13 millions
dont pensions	2,00 millions

4F – RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSION, DE RETRAITE À L'ÉGARD DES ANCIENS MEMBRES DE CES ORGANES

Conseil d'Administration	EUR 1.140.750,00	12 personnes
---------------------------------	------------------	--------------

A noter qu'il n'y a eu ni avances, ni crédits accordés aux membres desdits organes.

NOTE 5

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En relation avec les contrats d'acquisitions d'actions dans des sociétés d'investissement, le Groupe est engagé irrévocablement à souscrire à une partie du capital social de ces entreprises à la demande de celles-ci mais pour une limite maximale conclue contractuellement. Au 31 décembre 2019, les souscriptions de capital déjà effectuées sont indiquées sous «Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement». À la même date, le Groupe s'est engagé pour un montant maximum de EUR 191,72 millions en relation avec ces contrats d'acquisitions.

Au 31 décembre 2019, le Groupe a des engagements de EUR 0,76 million portant sur différents contrats de leasing et EUR 6,98 millions concernant le bail locatif.

Des engagements non encore échus pour EUR 20 millions portent sur une hypothèque relative au complexe immobilier situé dans la zone administrative «Am Bann» à Leudelange.



NOTE 6

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

La crise du coronavirus a un impact important sur la croissance économique et a déclenché une forte correction des marchés financiers.

Le Groupe monitorise les risques liés à cette pandémie et son impact sur l'économie mondiale, notamment le risque de liquidité, le risque de dépréciation durable d'actifs financiers, de non recouvrabilité de créances, d'impacts sur ses plans d'activité et sur son modèle opérationnel et les risques informatiques liés. Les analyses réalisées à la date d'arrêt des comptes et les premiers résultats montrent une bonne résistance du Groupe aux effets de cette crise, tant au niveau de sa capacité à déployer rapidement son plan de continuité d'activité que sur les aspects de solvabilité et de liquidité. La Direction et le Conseil d'Administration continueront de surveiller les effets futurs de cette crise qui restent incertains.

Crédits photographiques:
Christof Weber,
Eric Chenal et
Ferdinand Graf von Luckner

LALUX GROUP S.A.

9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

Tél.: +352 4761-1
Fax: +352 4761-6555
groupeLL@lalux.lu

R.C.S. Luxembourg: B 212059

